



Cessation de paiement de pension alimentaire

Par **candyce**, le **12/02/2011** à **19:29**

Bonjour,

a qui dois je m'adresser et comment faire pour interrompre le paiement de la pension alimentaire
mon fils a eu 18 ans et il est autonome et il travail en cdi

merci de votre reponse

Par **corima**, le **12/02/2011** à **20:07**

Bonsoir, vous demandez une fiche de paie ou copie du contrat de travail à votre fils, et vous faites une demande d'arret de la PA au JAF du domicile de votre fils (en LRAR)

Ne l'arretez pas de vous meme à moins qu'il soit ecrit dans le jugement que la pension alimentaire s'arrete dès que l'enfant est autonome financierement